

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUELEMENT DE CERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS

NOM Prénom et nom du candidat à la certification : (à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières. **Nous ne pouvons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.**

DOSSIER A RETOURNER :
le plus rapidement possible, les sessions étant rapidement complètes.

ABCIDIA CERTIFICATION

Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Chèque ou virement** du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification
- **Une photo d'identité récente** qui sera utilisée pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos)
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **Copie des attestations de formation** (voir chapitre 5)
- Un CV

En cas d'envoi de dossier de candidature dans un délai inférieur à deux mois avant la fin de validité du certificat, Abcidia ne peut garantir le renouvellement de certification, le dossier de candidature sera dans ce cas traité en dossier de candidature de certification initiale avec toutes les conséquences réglementaires (pré requis, surveillance documentaire).

Renouvellement de certification

- | | | |
|---|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Amiante sans Mention | <input type="checkbox"/> Gaz | <input type="checkbox"/> Electricité |
| <input type="checkbox"/> Amiante avec Mention | <input type="checkbox"/> CREP | <input type="checkbox"/> Termites Métropole |
| <input type="checkbox"/> DPE sans Mention | <input type="checkbox"/> DRIPP / CAT | <input type="checkbox"/> Termites DOM |
| <input type="checkbox"/> DPE avec Mention | | <input type="checkbox"/> - Réunion |
| | | <input type="checkbox"/> - Antilles / Guyane |

1. Renseignements sur le candidat à certifier

la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

.....

Code Postal Ville

Tél : Portable : Fax :

E-mail :

2. Renseignements sur l'employeur du candidat

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat. Le certificat est envoyé à l'employeur exclusivement en un exemplaire à l'adresse ci-dessous. Toute autre disposition convenue entre le candidat et son employeur devra être notifiée par écrit à Abcidia Certification.

Société :

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :

.....

Fonction :

Adresse d'envoi du certificat :

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente)

.....

Tél : Portable : Fax :

E-mail :

3. Tarifs

Ces tarifs sont valables pour une délivrance de certificat et / ou un CSO réalisé à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les certificats délivrés à partir de cette date auront une durée de validité de 7 ans.

TARIF

1^{ère} échéance : chèque joint au dossier de candidature : 300 € HT par spécialité

2^{ème} échéance : Une surveillance documentaire : 25 mois après la délivrance de la certification : 250€ HT par spécialité

3^{ème} échéance : lors le contrôle sur ouvrage global, voir tarif ci-dessous.

CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL :

Il démarre au 36^{ème} mois après la délivrance de la certification.

- **500 € HT** une spécialité, puis **200€ HT** par spécialité supplémentaire.

➤ *Attention, l'ensemble des diagnostics doivent être réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km*

TARIF - RE CERTIFICATION - Prix TTC						
Règlement en 4 fois	1	2	3	4	5	6
	spécialité	spécialités	spécialités	spécialités	spécialités	spécialités
Examen	360 € TTC	720 € TTC	1 080 € TTC	1 440 € TTC	1 800 € TCC	2160 € TTC
	300 € HT	600 € HT	900 € HT	1 200 € HT	1 500 € HT	1800 € HT
Surveillance 1	300 € TTC	600 € TTC	900 E TTC	1 200 € TTC	1 500 € TTC	1 800 € TTC
25 EME MOIS	250 € HT	500 € HT	750 € HT	1 000 € HT	1 250 € HT	1 500 € HT
CSO	600 € TTC	840 € TTC	1 080 € TTC	1 320 € TTC	1 560 € TTC	1 800 € TTC
	500 € HT	700 € HT	900 € HT	1 100 € HT	1 300 € HT	1 500 € HT
Total sur 7 ans	1260 € TTC	2160 € TTC	3 060 € TTC	3 960 € TTC	4 860 € TTC	5 760 € TTC
	1050 € HT	1 800 € HT	2 550 € HT	3 300 € HT	4 050 € HT	4 800 € HT

Il est impératif d'effectuer le règlement **avant** le passage de l'examen, à défaut, aucune inscription ne sera prise en compte.

4. Calendrier des renouvellements de certification

Un examen documentaire devra être réalisé en amont de l'examen pratique.

Vous pouvez vous inscrire sur 2 domaines par demi-journée **sauf** en **DPE avec ou sans mention** et en **Amiante avec mention** pour lesquels vous devez prévoir une demi-journée d'examen (durée de l'épreuve plus longue)
L'examen de renouvellement de certification ne comprend désormais plus qu'une épreuve pratique d'une durée de 1h30 par module sauf pour le DPE et l'Amiante avec Mention 2h30.

EN DISTANCIEL *

Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
Jeudi 4	Jeudi 1er	Mercredi 6	Mercredi 10	Mercredi 15	Mercredi 12	Mardi 9
Vendredi 5	Vendredi 2	Jeudi 7	Jeudi 11	Jeudi 16	Jeudi 13	Mercredi 10
Mardi 16	Mercredi 21	Mercredi 27	Mardi 23	Mercredi 29	Mercredi 26	Mardi 17
Mercredi 17	Jeudi 22	Jeudi 28	Mercredi 24	Jeudi 30	Jeudi 27	Mercredi 18

*Pour les examens en distanciel, vous devez impérativement être munis d'un ordinateur disposant d'un système d'exploitation Windows mis à jour : incompatible sous MAC (OS), Linux etc.

Vous devrez également avoir une bonne connexion internet (minimum 30 mégas) et disposer d'un local dans lequel vous pourrez vous isoler. La procédure des examens en distanciel est consultable sur notre site <https://www.abcidia-certification.fr/>, rubrique « documents à télécharger ».

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix.

	Electricité	Gaz	DPE sans Mention *uniquement en matinée	DPE avec Mention *uniquement en matinée	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Crep Plomb	DRIPP - CAT	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin										
Après-midi			/	/		/		/		

EN PRÉSENTIEL

Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
Mercredi 24	Mercredi 21	Mardi 19	Mardi 16	Mercredi 22	Mardi 18	Mardi 23
Jeudi 25	Jeudi 22	Mercredi 20	Mercredi 17	Jeudi 23	Mercredi 19	Mercredi 24

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix.

	Electricité	Gaz	DPE sans Mention *uniquement en matinée	DPE avec Mention *uniquement en matinée	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Crep Plomb	DRIPP - CAT	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin										
Après-midi			/	/		/		/		

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71
- par mail à l'adresse suivante veronique.delmay@abcidia-certification.fr

5. Renouvellement de Certification Amiante – DPE – Gaz – Electricité – CREP – DRIPP/CAT – Termites

Documents et justificatifs à fournir obligatoirement

- Curriculum Vitae
- Une photo d'identité récente

1. Pré-requis de FORMATION dans le cadre d'un renouvellement de certificat d'une durée de 5 ans (soumis à l'ancien arrêté), étant entendu que le nouveau certificat sera bien d'une durée de 7 ans :

Pour les candidats à l'épreuve DPE

- **DPE sans mention** : attestation de formation de **3 jours**.
 - **DPE avec mention** : attestation de formation de **5 jours** dont 2 jours au cours des 18 derniers mois.
- L'attestation de formation DPE doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

Pour les candidats à l'épreuve Amiante

- **Amiante sans mention** : attestation de formation de **3 jours**.
 - **Amiante avec mention** : attestation de formation de **5 jours** dont 2 jours au cours des 18 derniers mois.
- L'attestation de formation Amiante doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences concernées par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

Pour les candidats à l'épreuve CREP : agrément PCR ou attestation de formation concernant les règles d'utilisation d'un appareil à fluorescence X

2. Pré-requis de FORMATION dans le cadre d'un renouvellement de certificat dont la durée initiale était de 5 ans et qui a fait l'objet d'une prolongation de 2 ans :

-Attestation de formation continue pour chaque domaine d'une durée d'un jour pour les certifications sans mention, ou de deux jours pour les certifications avec mention : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021. L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié ou en cours de certification comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

IMPORTANT : Dans le cadre de votre **renouvellement de certification**, un **examen documentaire** devra être réalisé avant le passage de votre / vos examen(s). Pour cela, nous vous demandons de déposer sur votre espace certifié les documents suivants :

- **Pour chaque module, la liste de toutes les missions réalisées depuis l'obtention de votre certification**, et le type de conclusions pour chacune d'elles.

Cet examen est obligatoire et réglementaire pour tout renouvellement de certification. Sans celui-ci, vous ne pourrez pas passer votre/vos examen(s) de renouvellement de certification.

Ces documents sont valables et obligatoires pour tout renouvellement de certification.

Dans le cas où l'attestation de formation serait manquante, les résultats seront bloqués jusqu'à réception des documents manquants. En cas de non réception de l'attestation dans un délai de 60 jours, les résultats seraient annulés et le dossier archivé.

ACCORD MUTUEL POUR LES EXAMENS DE CERTIFICATION EN DISTANCIEL RELATIF A LA SECURISATION DES INFORMATIONS ET A LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre des examens de certification en distanciel, **ABCIDIA Certification** demande au candidat d'utiliser un logiciel qui permet à l'examineur(trice) de prendre le contrôle de son poste informatique, et d'installer un lien de connexion à son serveur d'examen.

Cette mise à disposition du poste du candidat entraîne la possibilité pour **ABCIDIA Certification** d'avoir fortuitement accès à des données personnelles du candidat, bien que l'examineur-trice) ne se limite qu'à des manipulations nécessaires à la tenue de la session d'examen (visuel des éléments présents sur le bureau du poste informatique, accès aux historiques de téléchargement, historiques de navigation internet, boîte mail...).

Je soussigné(e) Mr / Mmem'engage :

- A me conformer et à respecter la « procédure d'examen de certification initiale à distance des diagnostiqueurs immobiliers » consultable sur le site <https://www.abcidia-certification.fr/> tant en ce qui concerne les moyens techniques dont je dois disposer pour l'examen que sur la tenue dudit examen ;
- A laisser l'examineur prendre le contrôle à distance de mon poste informatique dans les conditions ci-dessus énoncées.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la procédure des examens de certification à distance et que la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement ou modification de fichier ou de tout autre incident sur mon poste informatique.

Par le présent accord, nous soussignés la **SARL ABCIDIA Certification** nous engageons :

- A respecter la confidentialité des données auxquelles nous pourrions fortuitement avoir accès dans le cadre de notre mission, et à nous limiter strictement aux manipulations informatiques nécessaires à la tenue des examens en distanciel ;
- A ne pas intervenir, sous quelque forme que ce soit, sur des fichiers présents sur les ordinateurs des candidats, ni à procéder à des téléchargements et importation de fichiers ou programmes autres que ceux nécessaires à la tenue des examens. En outre, la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement, modification ou autre de fichier(s) sur le poste du candidat.

Fait à le.....

<p>Le candidat (prénom-nom)</p>	<p>Signature :</p>
<p>ABCIDIA Certification Hervé POGAM gérant</p>	

ENGAGEMENT DES PARTIES

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

Le candidat (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
L'employeur (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

ENGAGEMENT DU CANDIDAT OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié Abcidia certification –Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales...) ;

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, rapports, attestations diverses...) ;

M'engage à stipuler sur mes contrats de diagnostic la possibilité d'être accompagné par un examinateur représentant Abcidia Certification.

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...) ;

Fait à le.....

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr

Téléphone : 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr